

Toute inscription à la "Course découverte courir avec son chien à Varacieux" implique l'acceptation du règlement suivant

1 - La "Course découverte courir avec son chien à Varacieux":

La Cani-Course est une épreuve de course à pied non-chronométrée qui a pour objectif de découvrir la course avec son chien. Cette discipline consiste à courir ou marcher (allure libre) avec son chien, sur une certaine distance.

2- ORGANISATEUR

La course découverte "Courir avec son chien" est organisée conjointement par :

- VAracieux Sports Loisirs, trail des chambaran
-

3 - PARCOURS de la "Course découverte courir avec son chien à Varacieux"

Le départ et l'arrivée seront situés :

Espace « père bleu » de Varacieux (38470).

Le parcours sera constitué d'une boucle de 5 kilomètres que les participants parcourront une seule fois.

Ce parcours empruntera des voies balisées par une signalisation adéquate.

4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES COUREURS à la "Course découverte courir avec son chien à Varacieux"

La "Course découverte courir avec son chien à Varacieux" est ouverte à toute personne majeure adhérent(e) ou non et inscrite ainsi qu'aux mineurs âgés d'au moins 8 (huit) ans au jour de l'évènement.

Il est expressément indiqué que les participants participent à l'évènement sous leur propre et exclusive responsabilité et les mineurs y participent, accompagnés d'un adulte, sous la surveillance et la responsabilité de leurs parents.

Chaque adulte participant pourra accompagner au maximum deux mineurs.
Seuls les mineurs âgés de plus de 16 ans sont autorisés à courir seuls.
Les participants déclarent avoir les conditions physiques et médicales suffisantes et appropriées pour marcher ou courir à l'allure de leur choix sur un parcours d'environ 6 km, non chronométré.
Les participants mineurs devront fournir un certificat médical de non contre-indication. Ils devront également fournir une autorisation parentale signée du représentant légal. Les participants mineurs ne seront autorisés à courir qu'avec leur propre chien, ou sans chien.

5 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CHIENS

Sont admis à participer, tous les chiens sans distinction de race et de pedigree, âgés de 12 mois au moins le jour de la course, à l'exception des chiens de première catégorie de manière à respecter les lois en vigueur.

Les chiens doivent être à jour de leur vaccination et être à même de pouvoir présenter leur carnet de vaccination avant le départ de la course (CHPLR : Carré, hépatite, parvovirose, leptospirose).

La vaccination contre la rage est obligatoire pour les chiens venant de l'étranger et pour les chiens de deuxième catégorie. Pour les autres, le vaccin contre la rage ne sera pas nécessaire, mais fortement conseillé.

Tous les chiens devront être identifiés (puce, tatouage).

Les concurrents participant aux épreuves avec des chiens de deuxième catégorie devront soumettre leur muselière à l'avis du vétérinaire présent lors de la course qui validera sa conformité.

Tout chien de deuxième catégorie devra être en règle avec la législation à savoir que son propriétaire, lors de son inscription, devra présenter aux organisateurs :

- La déclaration de son chien en Mairie
- Le test de comportement
- La copie de l'attestation d'assurance Responsabilité Civile
- Le permis de détention
- Le certificat anti-rabique ou le carnet de vaccination Européen à jour
- Le certificat L.O.F.

Ne seront pas admis à participer le jour de l'épreuve, sous contrôle du vétérinaire de la SPA :

- Les chiens malades, affaiblis ou présentant un état physique incompatible avec la discipline.
- Les chiennes gestantes ou allaitantes.

Les chiennes en chaleur pourront participer à la randonnée à condition qu'elles partent en départ différé (derrière le peloton), et que les propriétaires fassent usage d'un produit masquant les odeurs (à signaler au vétérinaire).

6 - CONDITIONS D'INSCRIPTION à la "Course découverte courir avec son chien à Varacieux".

Toutes les inscriptions se font sur place le jour du départ.

Chaque personne devra remplir un formulaire et indiquer si elle souhaite courir avec son chien, les caractéristiques de celui-ci.

Les frais d'inscription sont de 3 € par personne.

7- JOUR ET HEURE de la "Course découverte courir avec son chien à Varacieux".

La "Course découverte courir avec son chien à Varacieux" aura lieu le 04 septembre 2016.

Le départ est prévu à 8h35.

Cependant, l'horaire de départ pourra être différé suivant le nombre de participants et l'état du terrain. Les organisateurs pourront alors décider d'organiser des départs par vagues.

8 - NOMBRE MAXIMUM DE PARTICIPANTS

Le nombre de participants est limité à 40 personnes.

9 - LES PROPRIETAIRES DE CHIENS

Est considéré comme étant le légitime propriétaire d'un chien, celui dont le nom figure à ce titre sur la carte d'identification.

Celui-ci est tenu de faire en sorte que l'animal lui appartenant soit en conformité avec la législation en vigueur en fonction de sa catégorie, et doit être en mesure de le justifier.

Le participant est civilement responsable des dommages occasionnés par l'animal (article 1385 du code civil).

Il est conseillé aux propriétaires de s'assurer qu'ils sont bien couverts par une assurance responsabilité civile pour les dommages que pourrait commettre leur chien.

10 - EQUIPEMENT PERSONNE ET CHIEN

Personne (Conseillé) :

- chaussure de marche ou de course à pied,
- gourde,
- barres énergétiques,
- petit sac à dos,
- l'usage de chaussures de cross (munies de pointes métalliques) est **STRICTEMENT**

INTERDIT en toutes circonstances.

Chien :

- harnais ou collier (Il devra être adapté à la morphologie du chien. Il devra également être confortable afin de ne pas blesser le chien.)
- laisse ou longe avec amortisseur de 2 mètres maximum en extension est obligatoire. Seule la longe de 2 mètres est autorisée entre le point d'accroche du harnais du chien et celui du participant, elle est le seul élément de liaison entre le chien et le cani-coureur, à l'exclusion de tout autre dispositif mécanique ou électrique.
- Tous les chiens de deuxième catégorie pourront participer aux différentes épreuves, à condition d'être muselés. Il devra s'agir d'une muselière adaptée, permettant au chien d'ouvrir la gueule, de sortir la langue, haleter, de se désaltérer, tout en gardant sa fonction sécuritaire. Sont interdits : le collier étrangleur, le collier de dressage (dit électrique) et le collier à griffes. Les chiens devront être équipés par leur propriétaire.

11 - SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

Une équipe médicale est présente sur le « Village de Varacieux au départ /arrivée » de la **'Course découverte courir avec son chien à Varacieux'**.

Les médecins sont habilités à mettre hors épreuve toute personne inapte à continuer l'épreuve. Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les personnes qu'ils jugeront en danger.

Tout participant faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

12 - TEMPS MAXIMUM AUTORISE

L'horaire maximum d'arrivée est fixé à 10h.

13 - ETHIQUE

Une seule règle prime, celle du bien-être et du plaisir du chien avant toute autre chose. Tout participant doit adopter en toute circonstance, un comportement digne de l'éthique qu'il revendique. Il s'engage du seul fait de son adhésion à entretenir constamment un esprit sportif particulier, compte tenu de la responsabilité engagée vis-à-vis de l'espèce canine et du respect qui lui est dû.

14 - LES CAUSES EXCLUSION DES PARTICIPANTS

Les organisateurs peuvent exclure un participant pour tout manquement grave au présent règlement, en particulier en cas de :

- non respect du parcours,
- non respect de l'obligation de se faire accompagner sur le parcours (mineur de moins de 18 ans),
- pollution ou dégradation des sites par le concurrent ou un membre de son entourage,
- insultes, impolitesse ou menaces proférées à l'encontre de tout membre de l'Organisation, participant, bénévole,
- non respect du chien (empêcher le chien de se désaltérer, violences, non respect de la législation etc.),
- chien agressif mettant en danger les autres participants.

15 - RECOMPENSES

Dans la mesure où cette épreuve n'est pas une compétition, il ne sera pas établi de classement. Les temps seront donnés à titre indicatif. Les organisateurs auront libre choix pour les catégories et récompenses.

Dans la mesure du possible les chiens seront associés à la remise des récompenses.

16 - PROPRETÉ

Des cani-sacs appropriés seront remis aux participants avant le départ de la course. Les participants s'engagent à ramasser les déjections canines et à les jeter dans les poubelles qui seront installées le long du parcours.

17 - T-SHIRTS

Les dossards seront à retirer le jour de l'évènement contre émargement. Les dossards devront être portés pendant la course.

18 - ASSURANCES

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve "**Course découverte courir avec son chien à Varacieux**". Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

19 - DROITS A L'IMAGE

Par sa participation à la "**Course découverte courir avec son chien à Varacieux**", chaque participant autorise expressément l'association à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

20 - CNIL

Les informations que vous nous communiquez sont nécessaires pour votre participation à la "**Course découverte courir avec son chien à Varacieux**" (inscription). Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association.

Conformément à l'article 34 de la loi 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à:

Association Varacieux Sports loisirs

le village

38470 Varacieux